



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais**

Service de l'économie agricole

ARRAS, le 19 août 2022

Dates de consultation : du 23 août au 12 septembre 2022

CONSULTATION DU PUBLIC

en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement.

PROJET DE CHARTE D'ENGAGEMENTS RELATIVE A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES PORTÉE PAR SNCF RÉSEAU

Contexte

Dans le cadre de la réglementation antérieure au décret du 25 janvier 2022, SNCF Réseau, gestionnaire d'infrastructures linéaires, a formalisé en 2020-2021 une première charte d'engagement encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur son réseau.

Suite à la décision du Conseil d'État de juillet 2021 et à l'évolution de la réglementation qui a suivi, un nouveau projet de charte d'engagement relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a été rédigé par SNCF Réseau pour intégrer ces nouvelles dispositions. Il est aujourd'hui mis à la consultation du public.

Cette consultation a pour objectif de permettre à tout citoyen d'accéder à l'information, de s'exprimer et participer à l'élaboration des décisions publiques tel que le prévoit l'article 7 de la charte de l'environnement de 2004 et l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement.

A l'issue de cette consultation, la charte d'engagement ne pourra être définitivement approuvée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération éventuelle des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions.

Modalités de consultation

Le projet de charte d'engagement est consultable en ligne en version dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais mais également en version papier, dans les locaux de la Préfecture du Pas-de-Calais et des Sous-Préfectures de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer.

La consultation se déroule du 23 août au 12 septembre 2022 inclus.

Pendant cette période, vous pouvez faire part de vos observations sur le projet de charte selon les modalités suivantes :

- à l'adresse mail suivante : sral.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'économie agricole - 100 avenue Winston Churchill
CS 10007 - 62022 ARRAS Cedex
- sur les registres mis à la disposition du public dans les locaux de la Préfecture et des Sous-Préfectures du Pas-de-Calais (*).

(*) Adresses de la Préfecture et des Sous-Préfectures du Pas-de-Calais :

Préfecture du Pas-de-Calais
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

Sous-Préfecture de Béthune
181 rue Gambetta BP 179
62407 BETHUNE CEDEX

Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer
131 Grande Rue BP 649
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX

Sous-Préfecture de Calais
9 Esplanade Jacques Vendroux BP 357
62107 CALAIS CEDEX

Sous-Préfecture de Lens
25 rue du 11 novembre
62307 LENS CEDEX

Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer
7-9-11 rue d'Hérambault
62170 MONTREUIL-SUR-MER

Sous-Préfecture de Saint-Omer
41 rue Saint-Bertin BP 289
62505 SAINT-OMER CEDEX